

Abjurations antérieures à l'édit de Fontainebleau

29 novembre 1665 Abjuration de Judith Warin

AD Moselle D 12

Nous soubsigné prestre et supérieur de la Congrégation de la Mission, establis à Metz, certifions à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu du pouvoir datté du vingt septiesme de novembre mil six cent soixant et cinq qui nous a été donné par Monsieur de Coursan, docteur ès droit, conseiller du Roy en ses conseils, princier et chanoine praebendé de l'insigne église cathédralle, abbé commendataire de Saint-Symphorien et vicaire g(é)n(ér)al, seul et irrévocable au spirituel et temporel de l'évesché de Metz. Nous avons fait abjurer l'hérésie à Judith Vuarin natifve de Lory devant Le Pont, aagée d'environ trente ans dans l'église paroissiale du village de Scour pendant le cours de nostre mission avec toutes les solennités et formalités requises en semblables occasions, laquelle n'y a esté portée par aucune contrainte ny violence mais par le seul mouvement et inspiration qu'elle en a receu de Dieu (comme elle l'a advouée publiquement) en foy de quoy elle a signée le présent acte avec les tesmoins cy dessous nommés. La susditte cérémonie s'est passée audit Scour le vingt neufviesme du mois et an que dessus.

marques de la ditte Judith Vuarin
 de François de la Vaulx
 de Martin Huault

signatures de Damien Mathieu, curé de Secour
 de D. Gournay
 de Nicola Remy
 de J. Porrois de Marieulle
 de Susanne de Barbin
 de Barbe Bouché
 de Nic. Demonchy

 de François Le Fort,
 et Claude André de Compois, prestres de la congrégation
de la Mission.

24 juin 1670 Abjuration de Pierre Macheté

AD Moselle D 12

Du vingt quatriesme juin 1670. Par devant nous Philbert Estienne, seigneur d'Augny, cons(eill)er du Roi en ses cons(ei)ls, lieutenant g(é)n(ér)al au bailliage et siège royal de Metz en p(rése)nce du procureur du Roy audit siège. Est comparu Pierre Macheté aagé de vingt deux ans ou environ, fils de Pierre Macheté vivant vigneron demeurant au village de Lorry devant Le Pont et de deffuncte Débora (), ses père et mère, toutes deux faisant profession de la Religion prétendue Réformée, de laquelle lui comparant a aussy fait profession jusques a p(rése)nt. Lequel nous a dit qu'il y a deux ans environ que Messieurs de la Mission establis en ceste ville estant en mission particulière audit village de Lorry où ils instruisoient les catholiques, faisoient des pré dica(ti)ons publiques et autres exercices de Relligion, il eu le bonheur de les entendre quelque foyes et dès lors eu la pensée de se faire catholique, ce qu'il n'a peu exécuter jusques à ce jourd'hui qu'il a fait son abjura(ti)on en l'église desd(its) S(ieu)r(s) de la Mission après avoir esté instruit tant par le S(ieu)r Drouot curé dudit Lorry que depuis samedy dernier

qu'il est venu en ceste ville, n'ayant peu nous faire sa déclara(ti)on auparavant son abjuration laquelle il a faicte avec toute la diligence possible pour empescher les obstacles que ses parents ou autres instruits de sa conversion y pourroient apporter nous suppliant de lui donner act de la p(rése)nte déclara(ti)on qu'il veut estre catholique com(m)e il l'a promict ce jourd'hui aux pieds de l'authel, vivre et mourir tel avec l'ayde de Dieu ce que tout ce qu'il a faict, il l'a faict meurement et après y avoir bien pensé et sans autres consola(ti)ons que celles de se pouvoir sauver, ce que nous avons accordé pour satisfaire de sa part aux arrets et règlements donnés sur le changement de religion. A Metz, les jour et an susdits et ont signé :

Pierre Macheté

Estienne